Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
021-262101066-20251001-DEL_2025_51-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 08/10/2025

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE DIJON

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 1er octobre 2025

Président de Séance : M. Antoine HOAREAU.

Date de convocation : 24 septembre 2025.

Membres présents : (9) M. HOAREAU, M. LEHENOFF, Mme CHOLLET, M. AVENA, M. FOUSSET, Mme LECOMTE, Mme JACQUENET, M. JASPART, Mme VIAN.

Membres excusés *représentés* : (6) Mme KOENDERS représentée par M. HOAREAU, M. BERTHIER représenté par Mme LECOMTE, Mme TENENBAUM représentée par Mme VIAN, Mme JACQUEMARD représentée par M. LEHENOFF, M. FOUILLOT représenté par M. FOUSSET, Mme GINDRE représentée par Mme CHOLLET.

Membres excusés : (2) : M. MEZUI, M. FAVERJON.

Objet : Centre d'accueil de jour des Marronniers – Personnes atteintes de troubles neuro-évolutifs de type Alzheimer- Retours sur le rapport d'évaluation externe

Dans la continuité de la délibération présentée en décembre dernier, le Centre d'accueil de jour des Marronniers engage une révision approfondie de ses pièces administratives. Cette démarche vise à assurer une pleine conformité avec le projet d'établissement, tout en répondant aux recommandations formulées dans le rapport d'évaluation externe remis en janvier par le cabinet AMPLEA.

Ce rapport, particulièrement détaillé, a mis en lumière plusieurs axes d'amélioration à mettre en œuvre sur les cinq prochaines années. L'équipe de direction, soutenue par l'Agence Régionale de Santé, dispose désormais des outils nécessaires pour aligner le fonctionnement de l'accueil de jour avec les exigences de la Haute Autorité de Santé.

Un plan d'actions structuré a été élaboré afin de répondre aux critères impératifs identifiés comme non conformes, ou à améliorer. Ce plan vise la mise en œuvre d'actions correctives permettant de lever les écarts constatés. Parmi les mesures prioritaires figurent :
- La mise en œuvre d'un Plan de prévention des risques de maltraitance ;
- La formalisation du traitement des signalements et de la traçabilité des procédures ;
- Le renforcement de la formation du personnel à la détection de la maltraitance, notamment par l'intégration de modules spécifiques dans le plan de formation ;
- L'amélioration de la communication sur les événements indésirables ;
- Une diffusion plus efficace du plan de gestion de crise de l'établissement.

Par ailleurs, un questionnaire à destination des personnes accueillies et de leurs familles a été diffusé en début d'année. Les retours ont souligné la bonne réputation de l'établissement médico-social.
L'arrivée d'une nouvelle équipe de professionnels dynamiques, accompagnée par une directrice récemment nommée, a permis de redynamiser la structure.

Il est également à noter que, après plusieurs années marquées par des difficultés, le centre affiche une bonne santé organisationnelle. Sa capacité d'accueil a été augmentée, permettant de retrouver un niveau de fréquentation équivalent à celui observé avant la crise sanitaire liée à la COVID-19.

L'ensemble de ces éléments constitue une feuille de route opérationnelle qui permettra de répondre aux exigences du ministère. Ils serviront également de base pour la définition des objectifs de travail dans le cadre du prochain CPOM, qui sera co-construit avec l'Agence Régionale de Santé.

Ainsi, les membres du conseil d'administration :

- prennent acte du rapport d'évaluation externe ;
- adoptent les documents contractuels mis à jour (contrat de séjour et règlement) et adaptés aux prescriptions de l'évaluation externe.

Adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Signature numérique le 06/10/2025
de Antoine HOAREAU
Vice-Président du CCAS

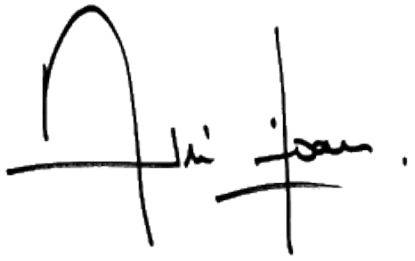

Destinataires :
Préfecture : 1
Registre : 1
Ressources internes : 1
Autonomie : 1